



Marseille le 26 mai 2008

Objet : demande de rendez-vous

Monsieur le procureur

Nous voudrions par la présente vous demander une rencontre au sujet de faits particulièrement graves qui se sont déroulés au conseil de prud'hommes de Marseille, faits qui portent atteinte à la crédibilité de cette instance, sa capacité à rendre justice et nuisent aux salariés.

Ces faits se sont produits à l'occasion de multiples passages en justice des salariés du nettoyage de ADOMA et qui ont pour effet, alors que lesdits salariés ont vu par cinq fois un tribunal (TI, Conseil de Prud'hommes, Cour d'Appel) reconnaître le bien fondé de leur demande, de les priver du bénéfice des ordonnances rendues.

Pire toute décision a été renvoyée au 17 novembre 2008 ! Pour des salariés mis à la rue du jour au lendemain, sans lettre ni aucune procédure légale, sans salaire ni allocation chômage depuis le 12 novembre, et qui avaient saisi la justice en urgence pour que celle-ci reconnaisse leur droit au travail cela est impensable !!

A ce jour une astreinte ordonnée le 27 décembre 2007 n'a toujours pu être liquidée malgré les interventions des demandeurs.

Plus grave certains éléments tendent à démontrer qu'il y a eu obstruction délibérée du cours de la justice et des questions particulièrement lourdes se posent en particulier sur les deux audiences de conciliation du 25 mars et du 20 mai.

- A celle du 25 mars le défendeur contestait la compétence de la section commerce pour ce conflit, contestation d'autant moins compréhensible qu'une note du tribunal spécifiant la compétence de cette section pour ce type d'affaire était affichée dans le Conseil. Saisi, le président général, malgré une lettre des salariés soulignant l'urgence de leur situation et une intervention des conseillers affirmant leur disponibilité, renvoyait l'affaire au 20 mai...
- A celle du 20 mai un certain nombre d'éléments troublants mettent directement en cause la régularité de cette audience et l'impartialité de cette audience.

Nous souhaiterions vous entretenir de l'ensemble de ces éléments et de la situation créée à la veille de deux nouvelles audiences où nous ne voulons pas voir l'image de la justice entachée et les droits des salariés non reconnus.

Dans l'attente, veuillez agréer M. Le Procureur, nos salutations respectueuses

Pierre Seux

Avelino Carvalho